



ENCORE ET ENCORE

- ✓ Pour faire suite à notre tract de juillet, nous exprimons notre désaccord sur la manière de sanctionner certains agents de l'entreprise. Nous en avons aujourd'hui la preuve.
- ✓ Il y a quelques années, un agent qui en menace un autre se retrouve avec une simple réprimande. Aujourd'hui un autre qui dit de balayer devant sa porte se retrouve avec une mise à pied de deux jours.
 - Dans cette dernière affaire, une fois de plus l'entreprise essaie de se protéger de je ne sais quoi en faisant un jugement de « Salomon », alors que là, on se pose vraiment pourquoi, l'agent a pris 2 jours de mise à pied.
 - Dans l'incident de Mr BOURDIER, pourquoi celui-ci prend une sanction de 2^{ème} degrés avec 5 jours de mise à pied et son protagoniste lui n'a qu'une sanction de 1^{er} degré avec une simple mise à pied de 2 jours sans passer par le conseil de discipline. Sachant que l'entreprise avait certainement envie de licencier Mr Bourdier (au vu de la mise à pied conservatoire). S'étant trompé dans la procédure, ils n'ont pu acter qu'une mise à pied très lourde.
 - Pourquoi dans ces affaires, n'y a-t-il pas jugements équitables !!!!!!!!!!!!!!! L'entreprise a-t-elle peur de certaines personnes, de certains délégués du personnel !!!!!!! Qu'ont ces personnes pour pouvoir faire pression ainsi et ne pas avoir les mêmes sanctions.

Quelle tête va être coupée pour faire croire que cela va s'arrêter.

Nouveau Fascicule d'hiver 2012/2013

- ✓ Suite à notre dernier tract, nous avons été reçus le 17 juillet, afin d'exprimer nos doléances et avons fait changer quelques données sur le fascicule. Nous ne sommes pas dupes sur notre intervention et ce que nous avons demandé. En effet suite à cela la commission « horaire » du CHSCT a enfin accepté d'étudier ce fascicule pour le mettre plus en adéquation avec les demandes des agents de conduite. Celle-ci a été réunie le 18 juillet.
- ✓ Notre section ne pouvant pas aller à cette commission (refus de celle-ci de nous accueillir et elle le pouvait), n'a pu donner un avis complet même si nous avons été entendu le jour précédent.
- ✓ Les réponses de l'entreprise sur le nombre d'équipe en deux fois sont très claires et nous vérifierons. Cela correspondrait au 20% autorisés par les accords d'entreprise. Pour les équipes du dimanche et les équipes aux relèves éloignées, cela va être étudié et mis en place.
- ✓ Nous attendons le nouveau fascicule, pour savoir si celui-ci correspond mieux aux attentes des agents. Même si notre pouvoir d'action est limité aujourd'hui, nous vous exprimerons notre sentiment et vos retours, afin d'agir au plus proche de vos demandes. Si besoin est, nous irons acter notre désaccord auprès de la direction.



equipecfdt@cfdtdivia.net